Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026072-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé(e) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.072

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Gaëlle LE LAN (participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.063).

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Marie-Agnès GENDRON (Pouvoir à Valérie DUVAL).

Secrétaire de séance : Laurent MAJCHRZAK

Acquisition de matériels suite à liquidation judiciaire simplifiée

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Sébastien DENISET, gérant du restaurant « Le Sébastiano » 15 Place de l'Église, fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire simplifiée, prononcé par le Tribunal de commerce le 11 mars 2026.

Pour rappel, Monsieur DENISET et son épouse ont signé avec la commune, propriétaire du bien 15 Place de l'Église, un bail commercial le 23 janvier 2018, portant sur la partie commerciale, pour une activité de restauration (pizzéria). Suite aux travaux réalisés par la commune pour la rénovation du logement à l'étage, un nouveau bail commercial a été signé avec les intéressés, afin d'y inclure l'appartement. Ce nouveau bail a été conclu pour une durée de 9 années, à compter du 13 décembre 2022 (pour se terminer le 12 décembre 2031).

La commune a été informée par le mandataire judiciaire du projet de vente du fonds de commerce, du droit au bail et des matériels. Pour ces derniers, l'inventaire réalisé le 19 mars 2026 fixe la valeur d'exploitation des matériels de bureau et matériels d'exploitation à 12 860.00 €.

Propriétaire du bien et soucieuse de garder la main sur le devenir de ce local commercial, pour notamment y conserver une activité de restauration, la commune souhaite se positionner et donc présenter une offre pour l'acquisition des matériels de bureau et matériels d'exploitation, pour un montant de 11 000.00 € HT soit 13 200.00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026072-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition, dans le cadre de la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de Monsieur Sébastien DENISET, des matériels de bureau et matériels d'exploitation, pour un montant de 11 000.00 € HT soit 13 200.00 € TTC.
- Dans le cas où la présente offre serait acceptée, de l'habiliter à signer tout document relatif à cette acquisition et de l'autoriser à procéder au mandatement de la dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 22 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Laurent MAJCHRZAK
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr